



Programme FSE+ Luxembourg 2021-2027

« Investir dans le futur » (CCI 2021LU05SFPROO1)

Les critères de sélection des opérations FSE+ à cofinancer

(version 2.0, avril 2025)

Les opérations à cofinancer sont sélectionnées par un Comité de sélection institué par le ministre ayant l'Emploi dans ses attributions. Pour la sélection des opérations, trois éléments sont pris en considération :

1. Evaluation technique

Une évaluation technique des opérations est réalisée. Elle est documentée dans une grille d'analyse qui donne lieu à une note finale de la candidature portant sur 1.000 points. A travers un arbre décisionnel, cette évaluation permet également d'établir la conformité de l'opération par rapport à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Des modèles de cette grille et de l'arbre décisionnel sont repris en annexe.

2. Critères de recevabilité

Les opérations à cofinancer doivent respecter les critères de recevabilité suivants :

- L'opération dispose d'une contrepartie nationale publique. La prise en charge de la contrepartie nationale publique doit être attestée par un document officiel.
- L'opération respecte la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et n'enfreint pas un ou plusieurs de ses articles.
- Le budget total de l'opération est en moyenne d'au moins 40.000 € par année de réalisation.

En cas de non-respect d'un ou de plusieurs des critères de recevabilité listés ci-avant, l'opération en question ne sera pas soumise au Comité de sélection.

3. Critères de sélection

Le Comité de sélection sélectionne les opérations à cofinancer en fonction des critères suivants :

- a) L'adéquation avec les types d'actions prévues et les groupes cibles pour la mise en œuvre des priorités et objectifs spécifiques définis dans le programme FSE+ ;
- b) L'adéquation avec les priorités et critères établis pour chaque appel à candidatures, le cas échéant ;
- c) L'apport de l'opération aux priorités et objectifs spécifiques du programme FSE+ et notamment du cadre de performance ;
- d) Le nombre de bénéficiaires de l'opération (envergure de l'opération) compte tenu du budget prévisionnel ;
- e) L'efficacité budgétaire/financière de l'opération compte tenu des résultats escomptés en relation avec les publics cibles ;
- f) La disponibilité du budget par priorités et objectifs prévu pour l'appel à proposition ;





Programme FSE+ Luxembourg 2021-2027

« Investir dans le futur » (CCI 2021LU05SFPROO1)

- g) La capacité administrative, financière et opérationnelle du bénéficiaire potentiel à assurer la bonne gestion du projet ;
- h) La pertinence des éléments novateurs et, le cas échéant, les actions en faveur de l'innovation sociale proposées ;
- i) La qualité des approches visant le respect, la conformité et la promotion des principes horizontaux relatifs à
 - la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
 - l'égalité entre les hommes et les femmes – l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes – l'intégration de la dimension du genre ;
 - la prévention de toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle – la Convention des Nations Unies relatives aux Droits des Personnes Handicapées (CNUDPH) ;
 - le développement durable – le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le Comité de sélection peut fonder sa décision sur l'évaluation technique citée au point 1.

4. Candidatures immatures

Les dossiers de candidature doivent afficher un certain degré de maturité. En cas de doute manifeste sur la qualité d'une candidature déposée via la plateforme, l'Autorité de gestion peut procéder à une analyse ex-ante et établir un score de maturité en appliquant la grille de notation suivante :

Critère	Niveau		
	Faible (0 pt)	Moyen (1 pt)	Bon (2 pts)
Public cible et nombre de participants	Non aligné et/ou irréaliste	Partiellement aligné et/ou réaliste	Aligné avec l'appel et réaliste
Diagnostic du problème	Imprécis ou non fondé	Fondé mais perfectible	Bien fondé et précis
Objectifs du projet	Vagues et/ou irréalistes	Définis mais perfectibles	Clairs et alignés avec l'appel
Indicateurs	Non mesurables, inadaptés	Partiellement adaptés	SMART et concrets
Budget	Non justifié	Partiellement détaillé	Détail précis et cohérent
Statut de la contrepartie	Aucune démarche engagée	Démarche(s) prévue(s)	Démarche(s) effectuée(s)
Volumes horaires et affectation des ressources	Incohérents et imprécis	Partiellement cohérents et retraçables	Logiques et cohérents

Si cette analyse attribue un score total inférieur à 7/14, la candidature est jugée immature et déclarée non recevable. Elle ne sera pas soumise au Comité de sélection.





Programme FSE+ Luxembourg 2021-2027

« Investir dans le futur » (CCI 2021LU05SFPROO1)

ANNEXE

1. Le public du projet (100 points - 10%)

Question		Pondération
1.1.	Le public visé est-il en adéquation avec les groupes-cibles de l'objectif spécifique sélectionné ?	30 points (3%)
1.2.	Le public-cible est-il bien décrit dans son ensemble avec ses caractéristiques principales ?	30 points (3%)
1.3.	La méthode pour approcher les participants est-elle pertinente ?	15 points (1,5%)
1.4.	Est-il garanti qu'il y a suffisamment de participants avec les caractéristiques requises ?	15 points (1,5%)
1.5.	Le nombre de participants à encadrer est-il réaliste d'un point de vue organisationnel ?	10 points (1,5%)

2. La motivation du projet (150 points - 15%)

Question		Pondération
2.1.	Existe-t-il un réel besoin pour le projet proposé eu égard à la situation actuelle ou prévisible du marché du travail et/ou du contexte du Luxembourg ?	75 points (7,5%)
2.2.	Le projet est-il en adéquation avec le champ d'application de l'objectif spécifique sélectionné ?	45 points (4,5%)
2.3.	Le problème à la base du projet est-il bien décrit et étayé par des éléments concrets (ex. : statistiques, rapports, ...) ?	30 points (3%)

3. Les objectifs du projet (150 points - 15%)

Question		Pondération
3.1	Les objectifs définis reflètent-ils la problématique à laquelle le projet veut répondre ?	90 points 9%
3.2	Les objectifs définis pour le projet sont-ils SMART ?	22 points 2,2%
3.3	Les indicateurs associés aux objectifs définis sont-ils bien des indicateurs de résultats et non pas des indicateurs de réalisation ?	23 points 2,3%
3.4	Les valeurs-cibles des indicateurs sont-elles atteignables et est-ce que la méthode de leur vérification est pertinente (eu égard à la situation actuelle ou prévisible du marché du travail et/ou du contexte du Luxembourg)?	15 points 1,5%

4. La mise en œuvre du projet (250 points - 25%)

Question		Pondération
4.1	Les activités proposées sont-elles logiques et permettent-elles d'atteindre les objectifs ?	37 points (3,7%)
4.2	Les indicateurs associés aux activités définies sont-ils pertinents et permettent-ils bien de suivre la réalisation du projet ?	25 points (2,5%)
4.3	Les activités sont-elles réalisables dans le temps par rapport à la durée du projet ?	50 points (5%)
4.4	Les éléments composant les activités sont-ils adaptés et cohérents ?	50 points (5%)



Programme FSE+ Luxembourg 2021-2027

« Investir dans le futur » (CCI 2021LU05SFPROO1)

4.5	Les ressources humaines affectées aux activités sont-elles suffisantes ? Disposent-elles des compétences requises ?	38 points (3,8%)
4.6	Les volumes horaires affectés aux activités sont-ils adaptés et logiques ?	37 points (3,7%)
4.7	Les ressources matérielles liées aux activités sont-elles suffisantes et nécessaires ?	13 points (1,3%)

5. Le budget du projet / le cadre financier (200 points - 20%)

Question		Pondération
5.1	L'enveloppe globale est-elle proportionnelle aux objectifs du projet et au nombre prévu de participants?	70 points (7%)
5.2	Quel est le niveau de contribution du budget aux objectifs du cadre de performance ?	60 points (6%)
5.3	Le coût global par participant (budget total/participant) est-il raisonnable ?	20 points (2%)
5.4	Le coût spécifique par participant (budget dédié directement aux participants/participant) est-il raisonnable ?	20 points (2%)
5.5	Le taux horaire moyen est-il raisonnable ?	20 points (2%)
5.6	Le détail du budget relatif aux ressources humaines et matérielles est-il assez précis et compréhensible ?	10 points (1%)

6. Autres aspects du projet (100 points - 10%)

Question		Pondération
6.1	Appréciation des éléments novateurs et des actions en faveur de l'innovation sociale proposées.	40 points (4%)
6.2	Qualité des approches visant le respect, la conformité et la promotion des principes horizontaux (notamment la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Convention des Nations Unies relatives aux Droits des Personnes Handicapées).	35 points (3,5%)
6.3	Pertinence de l'analyse de risques.	15 points (1,5%)
6.4	Qualité des réponses fournies par rapport aux partenaires, à la pérennisation et à la communication/visibilité du projet.	10 points (1%)

7. Questions transversales (50 points - 5%)

Questions transversales		Pondération
7.1	Estimation de la qualité générale de la candidature (présentation, structuration, ...)	25 points (2,5%)
7.2	Estimation de la capacité administrative, technique et financière du bénéficiaire nécessaire pour réaliser le projet ?	25 points (2,5%)





Programme FSE+ Luxembourg 2021-2027

« Investir dans le futur » (CCI 2021LU05SFPROO1)

